

soient des agents canadiens et que les immigrants qui arrivent ici soient sous la direction de fonctionnaires fédéraux. Je regretterais de voir apporter des changements dans la politique d'immigration que nous avons actuellement. Ceux d'entre nous qui habitaient l'Ouest avant l'adoption de cette politique ne savent que trop ce qui se passait alors. Nous avons vu des colons empaqueter leurs effets et quitter le pays. Nous avons vu des multitudes de concessions abandonnées; nous avons vu les magasins fermés et les marchands en banqueroute; nous avons vu des colons souffrant de la faim; nous avons vu des gens honnêtes et travailleurs obligés de mendier des secours du gouvernement; nous avons vu des fermes vendues pour un, deux et trois dollars.

Dès l'adoption de la politique actuelle, par l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Sifton) un changement se produisit. Les colons commencèrent à affluer, et cela donna un marché pour la consommation des produits des colons déjà établis. Les affaires reprirent. Le prix des terres s'éleva rapidement de \$3 à \$4, de \$4 à \$5, de \$5 à \$6, etc., et dans certaines localités, il atteignit jusqu'à \$3 l'acre.

Je crois que l'Ouest est unanime à demander qu'il n'y ait pas de changement dans la politique d'immigration. J'ai entendu avec plaisir l'autre jour le directeur général des Postes décerner des éloges bien mérités à l'ex-ministre de l'Intérieur, et il peut être certain qu'il se faisait l'écho des sentiments de l'Ouest lorsqu'il disait que la démission de l'honorable député de Brandon était en quelque sorte une calamité nationale.

Il y a encore une autre raison pour laisser l'administration de ces terres aux autorités fédérales. Quelques-uns ne la considèrent peut-être pas comme une très bonne raison, mais je crois que l'expérience de toutes les autres provinces lui donne du poids. Cette raison, c'est qu'un jour ou l'autre une province peut avoir un gouvernement insouciant ou prodigue, et alors les ressources de ces provinces disparaîtraient rapidement, et il nous faudrait ensuite recourir à la taxe directe.

Il y a encore d'autres obstacles à l'administration des terres par les provinces. Il y a quelques années des subventions considérables en terres furent accordées à des compagnies de chemins de fer, des compagnies de colonisation et autres. Or, il se trouve que ces compagnies ont choisi leur terres, pour la plus grande partie, dans la province d'Alberta, de sorte que si l'on donnait aux provinces les terres situées dans les limites de leurs frontières, les parts ne seraient pas égales, et la province d'Alberta ne recevrait pas justice.

Certains membres de l'opposition cherchent à faire croire que toutes ces terres sont fertiles, mais cela n'est pas. En réalité une faible partie seulement de ces terres pourront servir à l'agriculture. Plus

sieurs millions d'acres sont recouverts d'eau; plusieurs autres millions représentent des marécages; des millions encore sont des sables arides. Sans doute qu'il y a d'immenses quantités de bonnes terres arables, mais ce n'est qu'une fraction du tout.

Voyons maintenant ce que l'administration de ces terres par les autorités fédérales vaudra aux nouvelles provinces. D'abord, les provinces auront, en réalité, la moitié des terres—les sections paires. Ces sections sont réservées pour les concessions gratuites. Tant qu'elles n'auront pas été enrégistrées, elles seront aux provinces. Nous pourrions y mettre nos animaux en pâturage. Dès qu'elles seront enrégistrées, elles deviennent la propriété de nos concitoyens et sont assujetties aux impôts. On peut en dire autant des sections impaires, car nous espérons qu'elles seront bientôt livrées à la colonisation, à bas prix. Deuxièmement, ces terres seront administrées sans qu'il nous en coûte un sou. Troisièmement, nous aurons une politique d'immigration très active et énergique, pour laquelle nous n'aurons rien à payer. Quatrièmement, nous recevons une subvention annuelle, qui augmentera avec la population, et suffisante pour nous mettre, financièrement parlant, sur un pied d'égalité avec les provinces les plus favorisées. Si tous les députés de l'opposition voulaient aussi être francs, aussi sincères que l'honorable député de Beauharnois, ils diraient avec lui: " Sous le rapport financier, le Gouvernement a traité les nouvelles provinces, non seulement avec justice, mais avec générosité."

J'arrive maintenant à un autre article très important de ce bill. On a raison de dire que la question de l'enseignement est une question dangereuse à traiter. C'est elle qui a failli empêcher la confédération. Elle a déjà précipité un gouvernement fédéral du pouvoir et nos amis de la gauche espèrent qu'elle en chassera un autre avant longtemps. Presque toutes les provinces du Canada ont eu des difficultés au sujet de cette question épineuse.

Je ne parlerai pas du côté constitutionnel de la question. Je n'ai pas fait d'études légales et j'avoue franchement mon incompetence sur une question qui partage les plus éminents avocats du pays. En 1892, j'ai beaucoup étudié cette question. J'ai lu et relu l'acte de l'Amérique septentrionale anglaise, et l'acte de 1875, concernant les territoires du Nord-Ouest, et j'ai acquis la conviction que quels que fussent les privilèges de la minorité, il faudrait les maintenir quand les territoires seraient érigés en province. Je puis me tromper, mais c'est la conviction à laquelle je suis arrivé, bien que je sois énergiquement opposé aux écoles séparées, telles qu'on les entend ordinairement.

Si j'interprète bien ce bill, il décrète que la minorité, qu'elle soit catholique ou protestante, continuera à jouir des privilèges qu'elle possède actuellement sous l'empire